

# Compte rendu de réunion de conseil du mardi 12Mai 2015

**Présents :** Bernard ROHOU, Nathalie KERVERN, Eric CHARROY, Laurence BLANCHARD, Françoise CAUDAL LE BARS, Maximilien LE FEUR, Louise-Anne LE GAC, Michel LE GALLO, Ludovic L'HOPITAL , Michel MENGUY, Stéphane MORZADEC, Gilles LE GALL, Alain KERBIRIOU, Christelle CHEVANCE

**Excusée :** Kate HUSBAND procuration à Eric CHARROY

**Secrétaire de séance :** Laurence BLANCHARD

## **ORDRE DU JOUR :**

- Heures supplémentaires des employés communaux
- Subvention Club de billard
- Permis de construire Gérard L'Hopital
- Aménagement Parking bas du bourg
- Aménagement "sentier des écoliers" haut du bourg (haie ou plots ou ????)
- Présentation du site Internet
- Projet Concours Photos
- Questions diverses

## **Informations diverses données en ouverture de séance**

**Compte-rendu du précédent conseil :** Monsieur Le Maire propose l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2015 : Madame Caudal-Le Bars fait remarquer que la formulation de l'article relatif à l'installation des Yourtes ne reflète pas ses propos. Une phrase sera supprimée dans cet article. A cette occasion Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la demande d'installation de ces yourtes a été refusée par la DDTM. Une installation provisoire sur une durée n'excédant pas 3 mois sera cependant possible ; au terme de ce délai, les yourtes devront être démontées faute de quoi, une procédure sera engagée.

**Don de la famille LOHOU :** Monsieur Le Maire informe également le conseil municipal que Monsieur et Madame Valentin et Yvette LOHOU ont fait un don de 100€ au CCAS en remerciement du don de l'ancien drapeau des Anciens Combattants et prisonniers de guerre.

**Arbre sur le halage :** un arbre a été abattu au niveau de l'aire de KERLOUET, pourquoi et par qui : questions sans réponse.

## **- Intermarché**

On ne peut qu'être attristé par la fermeture de la base de Rostrenen et manifestons tout notre soutien aux employés parmi lesquels figurent plusieurs Plélauffiens. On mesure également toute la cascade de conséquences que cette fermeture va entraîner tant au niveau des écoles des commerces et de tous les services qui font notre quotidien.

Cependant il convient aussi de ne pas accuser de façon brutale et pas toujours réfléchie les élus qui dès l'annonce de cette décision se sont mobilisés et ont été dans tous les mouvements présents aux côtés des salariés.

### **- Heures supplémentaires des employés communaux**

Les employés communaux au cours de ces derniers mois ont été sollicités plusieurs fois en dehors de leurs heures de service ainsi que durant l'hiver pour saler les routes et le bourg, lors de l'élagage où ils ont plusieurs fois terminé à 12H30 et 18H30, tout récemment de 18H à 20H pour un problème d'eau

Il ne semblerait pas illogique que ces heures soient rémunérées au tarif des heures supplémentaires soit sensiblement au prix de 12,93€ pour Laurent et 13,08€ pour Joseph

### **- Subvention Club de billard**

Les joueurs du club de Billard se sont qualifiés pour disputer la finale des champions à Giens les 13, 14 et 15 juin prochain. Le montant de ce déplacement dépasse les 1200€. Le club sollicite une subvention exceptionnelle à ce sujet. Précédemment, le club s'était déjà qualifié pour cette finale et une subvention exceptionnelle de 200€ lui avait été accordée. Plusieurs propositions sont avancées : 0€, 160€ doublant la subvention allouée annuellement à l'association, 200€ reconduisant la subvention exceptionnelle précédente. Mises au vote, ces propositions donnent les résultats suivants

2 pour 0€ - 6 pour 160€ - 7 pour 200€ La proposition de 200€ est donc retenue.

### **- Permis de construire Gérard L'Hopital**

Monsieur Le Maire présente la demande de permis de construire déposée par Monsieur Gérard L'HOPITAL qui vise à rénover et à agrandir une ancienne maison. Monsieur Le Maire précise qu'en émettant un avis favorable à cette demande, c'est aussi éviter qu'un bâti ne devienne une véritable ruine, c'est lui donner une nouvelle existence et offrir à des personnes la possibilité de venir s'installer sur la commune, de lutter ainsi contre la baisse démographique et contribuer au maintien du tissu associatif.

Adopté : 14 pour – 1 abstention

### **- Aménagement Parking bas du bourg**

L'intention est de solliciter pour ce projet, une subvention dans le cadre des contrats de territoire sous réserves que ces derniers soient reconduits. Ce projet comprend entre autre l'aménagement d'un parking et la construction de toilettes publiques. Des études sont actuellement en cours auprès de 3 cabinets d'architectes. Cependant il serait souhaitable que dès à présent cet espace puisse être remblayé et servir provisoirement de parking durant l'été. Les entreprises Bertho et Guégan ont été sollicitées pour des devis.

Devis Guégan : 2811€                      Devis Bertho : 3024€

La proposition de l'entreprise Guégan est retenue sous réserves qu'elle effectue bien un compactage par couches. (Réponse affirmative reçue depuis la tenue de ce conseil).

**- Aménagement "sentier des écoliers" haut du bourg (haie ou plots ou ????)**

Le talutage enherbé semble convenir à la majorité des conseillers, ni haie ni plots ne seront donc pour l'instant installés, des plantes à fleurs telles que des bulbes et crocus pourront par contre être semées.

**- Présentation du site Internet**

Eric CHARROY, maire-adjoint, remercie chaleureusement les membres de la commission Communication pour la réussite et la mise en ligne du site Internet. Un lien vers le réseau social Face-book permet d'être encore plus près de l'actualité communale.

**- Projet Concours Photos**

Suite à la mise en ligne du site, un concours photos, réservé aux habitants de Plélauff, sur le thème de l'Assec du lac de Guerlédan sera organisé. Ce concours ne pourra qu'inciter à consulter le site et soulignera l'intérêt que la commune porte à cet événement. Le règlement de ce concours sera finalisé en réunion de la commission Communication.

**- Questions diverses**

Alain Kerbiriou fait remarquer qu'il y a plusieurs « nids de poules » sur la route départementale de Plélauff-Gouarec. Monsieur Le Maire fait savoir que le Conseil Départemental a déjà été informé de ces détériorations.

**La séance est levée à 22H10**